

HABILITATION ELECTRIQUE // INITIAL PERSONNEL NON ELECTRICIEN BASSE TENSION BE MANŒUVRE - BS

ELEC-01

DUREE	✓ 2 jours
PUBLIC	✓ Personnels chargés de réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques en BT
PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être capable de comprendre les instructions de sécurité ✓ Avoir des connaissances élémentaires en électricité est recommandée
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprendre la réglementation en matière selon la norme NF C 18-510 ✓ Adapter les connaissances de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques. ✓ Appréhender les risques et les effets du courant sur le corps humain ✓ Expliquer la notion de travaux hors tension ✓ Expliquer la notion de travaux au voisinage ✓ Expliquer la notion d'intervention électrique ✓ Choisir les EPI adaptés ✓ Adapter son comportement face à un électrisé ✓ Réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques en BT ✓ Accomplir des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques BT (maxi 400V & 32A)

PROGRAMME

Tronc commun

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

Manœuvre en basse tension (BE Manœuvre)

- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisation et interdictions, etc.)
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation
- Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

Intervention BT de remplacement et raccordement (BS)

- Citer les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdictions, etc.)
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Énoncer la procédure de remplacement

Par un jeu de rôle ou une mise en pratique

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local, ou en champ libre)
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
 - Chantier
 - Travaux
 - Exploitation électrique
 - Consignation
 - Ou de son employeur
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillages dans un environnement électrique
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une intervention BT élémentaire (mise hors tension + VAT)
- Réarmement d'un dispositif de protection
- Réaliser une manœuvre d'exploitation ou de consignation dans le respect des instructions et documents (fiche de manœuvre, etc.)

Evaluation

- Evaluation des savoirs par un QCM
- Evaluation des savoir-faire à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projections d'audiovisuels ✓ Utilisation de la norme et de documents associés ✓ Etude de cas (accidents) ✓ Vidéo ✓ Equipement de protection individuelle ✓ Appareillage de protection industrielle (disjoncteurs, différentiels, ...) ✓ Equipements électriques pour mise en situation
MODALITES ET DELAIS D'ACCES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours
ACCESSIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap
TARIF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur demande et transmis dans le devis
MODALITE D'EVALUATION	<p>A la fin de la formation, le formateur réalise un test d'évaluation formel sur les connaissances liées à la sécurité électrique, en vue de préconiser à l'entreprise du salarié, un niveau d'habilitation</p> <p>A la fin de la formation, le formateur réalise une mise en situation pratique de préférence sur les installations en entreprise ou sur du matériel pédagogique en salle</p> <p>L'AFPI Lorraine communiquera, à l'entreprise, un rapport mentionnant les remarques et avis du formateur concernant l'aptitude de chaque stagiaire à conserver ou non son titre d'habilitation. En cas d'avis défavorable, la personne concernée devra suivre à nouveau une préparation à l'habilitation ainsi qu'un titre d'habilitation vierge à signer par l'employeur et par le titulaire.</p>
SANCTION DE LA FORMATION	<p>Attestation de fin de formation</p> <p>Titre d'habilitation vierge</p>

Mise à jour le 08/11/2021